

Règlement

régissant le soutien financier
de projets
en Suisse et en France



- 1 Objectifs de Connexio CH/F**
- 2 Principe**
- 3 Critères de réalisation des projets missionnaires et diaconaux**
- 4 Projets**
 - 4.1 Types de projets**
- 5 Procédure de soumission des demandes et des projets**
- 6 Traitement des projets et des demandes**
 - 6.1 Groupe de travail**
 - 6.2 Documents à remettre avec les demandes**
 - 6.3 Méthode de travail**
- 7 Suivi des projets soutenus**
- 8 Délais**

1. Objectif fondamental de Connexio Suisse/France

Le secteur Suisse/France de Connexio, ci-après 'Connexio CH/F', promeut et soutient des projets missionnaires et diaconaux mis sur pied par des circonscriptions, des institutions et des œuvres de l'EEM. Les principaux canaux et moyens utilisés dans ce but sont les informations écrites fournies à des fins de sensibilisation, les rencontres personnelles, les appels de fonds et la formation.

L'objectif-cadre déclaré de Connexio CH/F est de **renouveler l'EEM en lui donnant une vision**, fondée sur quatre piliers: la mission, la diaconie, le témoignage et la communion. La réalisation de cet objectif nécessite l'engagement des groupes de travail suivants:

- Vie animée
- Nouvelles paroisses
- Renouveau spirituel des paroisses

Les objectifs individuels que sont la **cohabitation des générations** et l'**orientation du travail vers l'extérieur** sont destinés à appuyer le renouveau de l'EEM.

De la cohabitation des générations:

Nous promouvons dans nos communautés l'égalité entre le travail parmi les jeunes et le travail parmi les adultes. „Dans trois ans, nous aurons dix communautés/circonscriptions qui considéreront que toutes les générations sont égales dans le domaine de

- l'investissement des ressources personnelles, matérielles (locaux) et financières,
- l'organisation de leur travail (manifestations / programmes).“

Cette égalité se manifeste déjà dans les processus décisionnels.

De l'orientation du travail vers l'extérieur:

Nous encourageons nos communautés à orienter leur travail missionnaire et diaconal vers l'extérieur. „Dans trois ans, nous aurons dix communautés/circonscriptions dont le travail sera autant orienté vers l'intérieur que vers l'extérieur.“ Cela se reconnaîtra aux:

- personnes qui font l'expérience d'un amour désintéressé,
- personnes qui sont conduites vers la foi,
- personnes qui se sentent chez elles au sein de l'EEM."

2. Principe

Connexio CH/F participe à la récolte des moyens financiers nécessaires à la réalisation des différents projets. Il dispose pour ce faire de montants provenant de la recherche de fonds de Connexio.

3. Critères de réalisation des projets missionnaires et diaconaux

Pour être soutenu, un projet doit remplir au moins quatre des six critères suivants:

- Son objectif doit être non pas de construire des grandes paroisses à des endroits précis, quitte à laisser d'autres chrétiens insatisfaits, mais de „sauver les âmes perdues“ (John Wesley). Il est donc plus important d'établir des contacts directs et concrets avec quelques personnes que de s'adresser à des masses de gens.
- Les offres proposées doivent toucher des personnes qui n'ont actuellement aucun lien ou qui n'ont qu'un lien très distant avec la paroisse.
- Les offrandes de la paroisse sont indissociables d'un engagement et d'un service en faveur d'un groupe social. Les offres proposées doivent donc tenir compte des aspects sociaux et diaconaux.
- Les offres proposées conduisent à une rencontre avec Dieu.
- Les offres proposées permettent de vivre une communion solide.
- Pour la plupart, les offres proposées ne viennent pas s'ajouter au programme actuel, mais remplacent une partie d'un engagement existant.

4. Projets

Avant qu'une demande de soutien puisse être déposée (par le biais du formulaire de demande de soutien d'un projet) auprès de Connexio CH/F, le projet concerné doit suivre la procédure formelle. En d'autres termes, il est soumis à l'approbation préalable de la Commission de vie spirituelle d'une paroisse, dont la décision écrite doit être jointe à la requête.

En revanche, les projets peuvent déjà être annoncés auprès du secrétariat de Connexio pendant la phase de planification. A la demande de l'organe responsable, „Connexio CH/F“ est même disposé à accompagner les projets pendant la phase de planification.

4.1 Types de projets

Il convient d'établir une distinction entre:

- les projets à court terme nécessitant un soutien financier unique,
- les projets à moyen terme nécessitant un soutien s'étalant sur une période de trois à cinq ans (aide initiale)
- le financement des frais de personnel liés à des projets de développement paroissial, des tâches diaconales ou des mandats confiés par la Conférence annuelle.

5. Procédure de soumission des demandes et des projets

Les demandes de conseils techniques ou de soutien financier doivent être adressées au secrétariat de Connexio CH/F par la Commission de vie spirituelle concernée, qui utilisera pour ce faire un formulaire de demande de soutien d'un projet.

6. Traitement des projets et des demandes

6.1 Groupe de travail

Connexio CH/F forme un groupe de travail chargé d'examiner les demandes qui lui sont soumises.

6.2 Documents à remettre avec les demandes

- Pour les projets à court terme:
 - décision écrite de la Commission de vie spirituelle,
 - descriptif du projet,
 - plan de financement.
- Pour les projets à moyen terme:
 - décision écrite de la Commission de vie spirituelle,
 - descriptif du projet,
 - plan de financement,
 - indication de la durée approximative du soutien requis.
- Pour le financement des frais de personnel:
 - décision écrite de la Commission de vie spirituelle,
 - décision du Cabinet et/ou demande adressée au Cabinet,
 - descriptif du projet,
 - cahier des charges ou descriptif du poste,
 - plan de financement,
 - définition du suivi idéal du projet.

6.3 Méthode de travail

Le groupe de travail est chargé d'informer suffisamment tôt les circonscriptions, œuvres et institutions des délais à respecter et des documents à fournir.

Il étudie les requêtes en accord avec le surintendant concerné et propose à Connexio CH/F d'accepter ou de refuser une demande ou encore de la renvoyer à d'autres organes compétents, afin qu'ils y apportent les modifications nécessaires.

7. Suivi des projets soutenus

Connexio CH/F désigne au moins une personne chargée du suivi du projet.

Le suivi comprend les tâches suivantes:

- fixer les objectifs et, si nécessaire, corriger les objectifs déterminés;
- contrôler les objectifs fixés avec le responsable du projet (paroisse, groupe), en utilisant les moyens adéquats;
- pour les projets à court terme: veiller au versement de la contribution accordée, établir un décompte final et rédiger un rapport final;
- pour les projets à moyen terme et le financement des frais de personnel: veiller au versement des contributions accordées, procéder une à deux fois par an, sur place et en présence de l'organe responsable, à une analyse des projets et de la suite de la planification, établir à l'intention de Connexio CH/F des rapports intermédiaires et un rapport final.

8. Délais

Afin que les projets puissent être présentés en temps utile, les circonscriptions, institutions et œuvres reçoivent chaque année un plan annuel les informant des différents délais à respecter. Le calendrier élaboré à cet effet comprend les étapes suivantes:

- soumission des projets à Connexio CH/F,
- traitement des demandes par le groupe de travail,
- prise de décision par Connexio CH/F,
- planification des collectes Connexio,
- envoi des brochures de Connexio,
- publication des informations dans le magazine „Kirche und Welt“.

Le décompte annuel des fonds de Connexio a toujours lieu à la fin de l'année civile.

Annexe: formulaire de demande de soutien d'un projet CH / F

Le présent règlement, remanié, a été adopté et mis en vigueur par le secteur Suisse/France le 28 mai 2004.